

41 Annonces légales et judiciaires

CONSTITUTIONS

1-03410262

Par ASSP en date du 28/06/2024 il a été constitué une SASU à capital fixe dénommée :

ALBAGO
Capital : 5 000,00 €
Objet social : - Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en industrie, stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation. Ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. - La prise de participations dans toutes entités juridiques, groupements, sociétés civiles ou commerciales. - La gestion et la cession de ces participations. - La fourniture à ces sociétés d'une assistance pour leur gestion dans les domaines de direction générale, administratif, comptable, financier, de gestion commerciale et sociale. - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. - Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. - La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. - En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Blois
Siège social : 76 Rue du Foix 41000 Blois
Président(e) : M. BERGE Aloys pour une durée de 10 ans demeurant 76 Rue du Foix 41000 Blois Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

1-08410182

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 25/06/2024, il a été constitué la société suivante :
FORME : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
DENOMINATION : SCI ACAJAM
SIEGE SOCIAL : « COULIEU » 41360 SAVIGNY SUR BRAYE
OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, lesquels biens et droits immobiliers peuvent être détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit.
DURÉE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 1000 € par apports en numéraire
CESSION DE PARTS : Agrément de tous les associés
GERANTS : M. AURIAU Christophe demeurant « Monchamp » 72120 SAINT CALAIS
IMMATRICULATION : RCS BLOIS
POUR AVIS, LA GERANCE

1-02410231



CERFRANCE VAL DE LOIRE
8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée - **Dénomination :** ETA GL - **Siège :** La Courouzière 41800 ST MARTIN DES BOIS - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BLOIS - **Capital :** 20 000 euros - **Objet :** la réalisation de toutes prestations de travaux agricoles, la location de matériels, engins et moyens de locomotion avec ou sans chauffeur - **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - **Président :** la société GSH, SAS au capital de 627 820 euros, ayant son siège social Belle Allée 41800 ST MARTIN DES BOIS, immatriculée sous le numéro 887 639 037 RCS BLOIS et représentée par Monsieur Serge GATIEN, son Président.
POUR AVIS La Présidente

CLÔTURE DE LIQUIDATION

27410181

Etude de Maîtres
Anthony BERTHELOT
et Thomas LEMOINE
Notaires Vallée de Loir
1, Place du Maréchal Foch
41800 MONTREUIL SUR LOIR
Tel : 02.54.85.08.44
Bureau annexe à COUTURE SUR LOIR
Tel : 02.54.72.42.72

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Avis de liquidation de société
Suivant acte reçu par Maître Anthony BERTHELOT, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée dénommée « SELARL Anthony BERTHELOT et Thomas LEMOINE, Notaires » titulaire d'un office notarial à MONTREUIL-SUR-LE-LOIR (Loir-et-Cher), 1 Place du Maréchal Foch, avec bureau permanent à VALLEE DE RONSARD (Loir-et-Cher), Couture sur Loir, 4 rue Marie Dubois, soussigné, le 30 mai 2024, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société **THIRY LINGERIE**, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000,00 €, dont le siège est à VENDOME (41100), 46 rue du Change, identifiée au SIREN sous le numéro 826409441 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS existant entre :
Monsieur Anthony Georges Jacques **THIRY**, gérant de société, époux de Madame Elodie Diane **FAROUDJA**, demeurant à BUSLOUP (41160) 4 COL NOIR, Né à MONTREUIL (62170) le 25 mars 1984.
Madame Elodie Diane **FAROUDJA**, gérante de société, épouse de Monsieur Anthony Georges Jacques **THIRY**, demeurant à BUSLOUP (41160) 4 COL NOIR, Née à PARIS 14^{EME} ARRONDISSEMENT (75014) le 17 janvier 1985.
Son actif net social a été partagé entre ses membres.
La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social.
Quitus a été donné au liquidateur.
La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de BLOIS par les soins du liquidateur.
Pour avis. Le notaire.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9410263

Communauté de Communes du Grand Chambord AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Par arrêté N° 2024/27, le Président de la Communauté de communes du Grand Chambord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet de construction d'un centre d'incendie et de secours et sur le projet de Déclaration de Projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Grand Chambord sur la commune de Saint-Laurent-Nouan rendu nécessaire par ce projet
Durée de l'enquête
L'enquête publique se déroulera durant 33 jours :
Du 22 juillet 2024 à 8h30 au 23 août 2024 à 16h30
À la mairie de Saint-Laurent-Nouan
Constitution du dossier
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- Le porter à connaissance de l'Etat,
- Les avis émis sur le projet de PLUI par les personnes publiques associées, notamment l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), accompagnés des réponses formulées par la Communauté de communes du Grand Chambord vis-à-vis des remarques et des réserves des personnes publiques associées,
- Des pièces administratives complémentaires dont l'arrêté de mise à l'enquête publique du PLUI,
- Les registres d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur déposés à la mairie de Saint-Laurent-Nouan, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées.
Objet de l'enquête
Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'intérêt général de la construction d'un centre d'incendie et de secours et sur le projet de Déclaration de Projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Grand Chambord sur la commune de Saint-Laurent-Nouan rendu nécessaire par ce projet. Cette enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du 22 juillet 2024 au 23 août 2024.
La Déclaration de Projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Grand Chambord a pour objet la modification d'une orientation d'aménagement et de programmation afin de permettre la construction d'un centre d'incendie et de secours.
Consultation du dossier d'enquête publique
Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Laurent-Nouan, siège de l'enquête publique, 1 place de la mairie - 41 220 Saint-Laurent-Nouan, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Le dossier de l'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de l'enquête, sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante : www.grandchambord.fr ; ainsi que sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.stlaurentnouan.fr.
Dépôt des observations
Dans le cadre de cette enquête publique, le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant toute la période d'enquête, selon les modalités suivantes :
- Par écrit sur le registre d'enquête ouverts à la mairie de Saint-Laurent-Nouan aux jours et horaires habituels de la mairie,
- Par voie numérique, les observations peuvent être transmises par mail à l'adresse contact@grandchambord.fr. Les observations seront mises en ligne régulièrement sur le site internet de la Communauté de communes.
- Par voie postale à l'attention de M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Laurent-Nouan, 1 place de la mairie - 41 220 Saint-Laurent-Nouan
- Par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences définies ci-après.
Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête - y compris le registre mis à jour - en faisant la demande à l'adresse suivante : Communauté de communes du Grand Chambord - 22 avenue de la Sablière - 41 250 Bracieux.
Commissaire enquêteur
Par décision du 06 juin 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Roberto Fuentes, ingénieur chef chargé de mission d'inspection générale en retraite en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique et Monsieur Jean-Jacques Rousseau en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique.
Accueil du public
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations lors de trois permanences les :
- Lundi 22 juillet de 8h30 à 12h30
- Mercredi 7 août de 8h30 à 12h30
- Vendredi 23 août de 14h à 16h30
Suite de l'enquête :
Au terme de l'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui-même. Il dispose de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de communes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de communes, ainsi qu'à la mairie de Saint-Laurent-Nouan, pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.
A l'issue de l'enquête publique, et après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, l'ensemble du dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis mentionnés, sera soumis au Conseil communautaire de la Communauté de communes afin que cette instance puisse statuer sur l'intérêt général du projet et, le cas échéant sur l'approbation de la Déclaration de Projet pour mise en compatibilité du PLUI.
Information :
L'autorité responsable du projet est la Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC), représentée par son Président, Gilles Clément. La CCGC est un établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège social se situe 22 avenue de la Sablière - 41250 BRACIEUX.
Les informations relatives à ce dossier et entrant dans le cadre de l'enquête publique peuvent être demandées à M. Alexandre Loche, responsable du service urbanisme, à l'adresse mail suivante : contact@grandchambord.fr.
Fait à Bracieux le 27/06/2024
Le Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord
Gilles Clément

Destination Santé

Troubles alimentaires et sexualité : une relation silencieuse

Les troubles des conduites alimentaires (TCA) regroupent un ensemble d'affections telles que l'anorexie mentale, la boulimie et encore l'hyperphagie boulimique. « Une majorité de ces patients souffrent de troubles sexuels majeurs », constate Jean-Michel Huet, psychanalyste et sexologue à Paris et à Pouilly-en-Vie (Côte d'Or). Avec « un retentissement profond sur leur vie alors que, dans la plupart des cas, le sujet n'a jamais été abordé avec leur médecin ou leur thérapeute ». Il est considéré comme secondaire. Le thérapeute a réalisé une étude portant sur 800 patients, souffrant de TCA. Sa conclusion ? « Comparé à d'autres maladies, chroniques, ces derniers rapportent la sexualité la plus perturbée et la plus insatisfaisante ! »

Quelles explications ?

Il cite deux raisons principales à ce constat :
- La relation à l'autre : « contrairement à ce que l'on pense, les TCA représentent moins une maladie de l'alimentation que de la relation ». Il explique : « les êtres humains communiquent notamment entre eux à travers la nourriture. Ce qui signifie que les patients concernés voient leurs relations très limitées » ;
- Le rapport au corps : « en particulier avec le corps nu, qui est très compliqué lorsque l'on souffre d'un TCA », poursuit Jean-Michel Huet. « Donc on ne se montre pas. Sans compter que lorsque l'on est très amaigri, tout un tas de fluides corporels ne fonctionnent pas bien. Et selon les cas, la peau apparaît plus sèche, squameuse ou plus grasse. Ce qui ne favorise pas non plus une bonne image de soi ni l'érotisme... »

Quels conseils ?

Pour autant, le spécialiste refuse tout fatalisme. « Les TCA se guérissent bel et bien », tient-il à préciser ! « Et leur prise en charge améliore la vie sexuelle des patients concernés. Au même titre que le rapport à leur propre corps ». Encore faut-il que le sujet soit abordé en consultation. « Il faut en parler », conseille-t-il à l'adresse du patient mais aussi des thérapeutes.

L'actualité des professionnels du chiffre et du droit dans le grand Sud-Ouest par les équipes d'ALC Régie / PMSO

Pour vos annonces légales

15 hebdomadaires à votre service dans 15 départements

ALC
RÉGIE
annonces.legales@alcregie.com

